



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales
Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 24 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

Décisions	2
Information donnée aux membres du conseil municipal	5
Intervention de madame le maire	6
Patrimoine foncier.....	7
Formation des élus et prévention des risques d'atteintes à la probité	7
Marchés et affaires juridiques	8
Petite enfance.....	9
Jeunesse.....	9
Liens intergénérationnels et seniors.....	9
Politiques éducatives, réussite éducative	10
Vie étudiante (maison de l'étudiant et de l'information jeunesse).....	10
Archives.....	11
Organisation du forum des associations.....	12
Projets sportifs du territoire.....	13
Equipements sportifs municipaux.....	13
Ressources humaines et dialogue social	14
Evènements et cérémonies	15
Suivie du contrat de mixité sociale	16
Habitat durable	16
Transition écologique	17
Référent football du territoire	18

Décisions

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Madame le Maire de Toulon, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, louage de choses, attribution de concessions funéraires, pour le mois de juillet 2026, en application de la délibération du 10 avril 2026, enregistrée sous le numéro 2026/007/S.

DECISIONS DE PAIEMENT :

2026/075 : Paiement à maître Audrey FERRERO, Avocat, de la somme 313€ TTC (constitution partie civile) -Facture n°2026080 du 01 juin 2026.

2026/081 : Paiement de la somme de 240.00 € TTC au cabinet PERRYMOND-PELLEQUER Avocats Associés—Protection fonctionnelle policiers municipaux - Facture n°26/06-9182 du 23 juin 2026.

LOUAGE DE CHOSE :

2026/001 :DE CONCLURE avec l'Association Départementale de Protection Civile du Var" (ADPC 83), dont le siège est sis à TOULON (83200) 357, Route de Marseille, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un immeuble situé à TOULON (VAR) 357, Route de Marseille figurant pour une partie, au cadastre de la commune de TOULON (VAR), sous la section DM numéro 0446, et pour une autre partie, au cadastre de la commune d'OLLIOULES (VAR), sous la section BM numéro 0189 .Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Avril 2026.Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant annuel de 5 574.51 € sera demandée à l'Association. Le Preneur prendra en charge tous les frais de fonctionnement liés à son occupation des lieux (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc...).

2026/018 :DE CONCLURE avec l'Office Public de l'Habitat « Toulon Habitat Méditerranée », dont le siège social est sis à TOULON (VAR) Avenue Franklin ROOSEVELT « Le Saint Matthieu », une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du local situé à TOULON (VAR) 150, Rue Fély MOUTTET, Bt B, HLM LA CLOSERIE la Closerie, bâtiment B.Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Juin2026, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans, et moyennant une redevance mensuelle de 210,21 Euros, charges et taxes en sus.

2026/042 :DE CONCLURE avec la SPL TOULON METROPOLE EVENEMENTS ET CONGRES, représentée par Monsieur Robert ALBERGUCCI, une convention de mise à disposition de la halle du « HANGAR », situé à TOULON (VAR) 145 Avenue du Commandant MARCHAND, d'une superficie de 500 m2, et ce, aux fins de stockage des chalets de Noël. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour la période allant du 1er janvier 2026 au 15 novembre 2026, soit jusqu'à l'installation du marché de Noël.

2026/055 :DE CONCLURE avec l'association « Club de retraités de l'Escaillon – Pont Neuf », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 154, avenue du Docteur Doyen, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83200) 154, avenue du Docteur Doyen.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable du 1 Mai 2026 au 31 décembre 2028 et ne sera pas renouvelable.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Les frais de fonctionnement (eau, électricité, etc.) sont évalués sur la base d'une provision annuelle fixée à 500 €.

2026/059 : DE CONCLURE avec l'association « Les Insolites théâtre », dont le siège social sis à TOULON (83000) 59, Boulevard Eugène Pelletan, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 76, rue Pilote Reboul, dénommé « Espace bazeilles ». Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Mai 2026.

Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant de 15 € sera demandée à l'Association.

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 47,98 €.

2026/060 :DE CONCLURE avec l'association « Les petites clochettes », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 3, Chemin de Rigoumel, Copropriété le Vallon, Bâtiment 1, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 300, avenue Aristide Briand. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Avril 2026. Une redevance d'un montant annuel de 20.03 € sera demandée à l'association. Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 129.10 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

2026/065 : De conclure avec l'association « Yes Yoga 83 », dont le siège social est sis à TOULON 83000, 2 rue LAMALGUE, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable du local situé à TOULON (VAR) Square Jean D'hers, avenue le Bellegou.

2026/066 :DE CONCLURE avec l'association « Les amis de la culture Russe », dont le siège social est sis à MARSEILLE (13008) centre socio culturel, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable du local situé à TOULON (VAR) Square Jean d'hers, avenue le Bellegou.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Mai 2026 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance annuelle d'un montant de 15,00 € sera demandé à l'association. Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 24,73 € annuel.

2026/067 :DE CONCLURE avec l'association « Compagnie Théâtrale Verbateam », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 2411, Route de Toulon à Evenos, chemin départemental 62, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) Place Beguin. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Avril 2026 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant annuel de 172.26 € sera demandée à l'association. Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 156.38 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

2026/068 :DE CONCLURE avec l'association « Les anciens de DCNS Mourillon », dont le siège social est sis à OLLIOULES (83190) CSE Naval Group, 199, avenue Pierre de Gilles de Gennes, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) Place Beguin. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Avril 2026 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant annuel de 34.45 € sera demandée à l'association. Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 31.28 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

2026/076 :DE CONCLURE avec l'association « 7 Danse en soie », dont le siège social est sis à la GARDE (83130) « Maison des associations de la Garde » 95 rue Marc Delage, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 56, Rue Félix Mayol.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Mai 2026 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant annuel de 67,59 € sera demandée à l'association

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 64.03 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

2026/080 : De conclure avec l'Association « LA CROIX ROUGE FRANCAISE », Délégation Territoriale du Var dont le siège social est sis à OLLIOULES (83190) 201 Chemin de FAVEYROLLES, Quartier Darbousson représentée par Jean ROUSSELOT, Président, un avenant n°1 portant remplacement des articles 1-A et 3-A de la convention du 27 juin 2025.

CIMETIERES :

2026/01 : Attribution de concessions funéraires

COMMANDE PUBLIQUE :

2026/02 : Information concernant la conclusion des marchés publics

Information donnée aux membres du conseil municipal

Octroi de la protection fonctionnelle à Madame le Maire et à un de ses Adjoints

Madame le Maire a été contrainte de déposer plainte contre deux individus pour avoir pris indument la qualité d'une personne chargée d'une mission de service public. En l'occurrence, les individus ont employé des manœuvres frauduleuses notamment en envoyant des courriels signés Josée MASSI avec une adresse mail portant à confusion et utilisé des courriers et des tampons de la ville dans le but d'obtenir des avantages auprès la société de transport RATP Dev Toulon Provence Méditerranée (Réseau Mistral).

Ces faits ont été commis entre le 2 mars et le 11 mars 2024 ainsi que le 18 mars 2024.

Madame Martine BERARD, Adjoint au Maire, a également été victime de ces tentatives frauduleuses par un des individus se faisant passer pour elle lors d'une conversation téléphonique le 6 mars 2024 toujours dans le but d'obtenir des services de la part du directeur des transports du Réseau Mistral.

Madame le Maire et son Adjointe ont reçu en février dernier un avis d'audience à victime les informant qu'une audience se tiendrait le 6 mars 2026. Cette audience a fait l'objet d'un renvoi au 12 juin 2026.

Considérant que ces faits ont été commis en raison de leurs fonctions dans le but de nuire et de porter atteinte à l'image de la municipalité, Madame le Maire et son Adjointe ont sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle afin d'être représentées par un avocat lors de l'audience du 12 juin 2026. Dans la mesure où les auditions de la commission rogatoire demandées par le Tribunal n'ont pas été réalisées, un nouveau renvoi a été prononcé. La prochaine audience est fixée au 13 novembre 2026.

Conformément à l'article L 2123-35 du code général des collectivités territoriales, un accusé de réception de la demande de protection fonctionnelle a été envoyé à Madame le Maire ainsi qu'à son Adjointe le 4 juin 2026. Les membres du conseil municipal ont été informés par courrier électronique du 8 juin 2026. L'ensemble des documents a été transmis au Préfet du Var le 8 juin 2026.

Madame le Maire et Madame Martine BERARD ont été informées de l'accomplissement de ces formalités par un courrier du 10 juin 2026.

Le conseil municipal est ainsi informé par la présente information de l'ensemble de ces démarches et du bénéfice de la protection fonctionnelle accordée à Madame le Maire et à Madame BERARD.

RAPPORTEUR

Madame le Maire

Intervention de madame le maire

00.0.01 DGSDA002	Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Régie Mixte des Transports Toulonnais (R.M.T.T)
-----------------------------	---

RAPPORTEUR

Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire

Patrimoine foncier

02.2.01 DFJFonc08	Acceptation de l'offre d'achat d'une parcelle au prix de 45 500 € située au chemin du Petit Bois et signature de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique de cession y afférents
02.2.02 DFJfonc09	Remise gracieuse à un locataire communal (convention précaire et révocable)
02.2.03 DFJfonc10	Mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux à des associations d'intérêt général et signature des conventions y afférentes
02.2.04 DADhabl01	Approbation de la participation financière de la Ville de Toulon à l'office public de l'habitat TOULON HABITAT MEDITERRANEE pour une opération de production de 11 logements sociaux sise rue Lacordaire
02.2.05 DGARP02	Acquisition par le Crédit Municipal de Toulon de locaux commerciaux sis Place de la Liberté - Information préalable du Conseil Municipal

Formation des élus et prévention des risques d'atteintes à la probité

02.4.01 DAGSag001	Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Var pour la désignation du Référent déontologue de l'élu local
------------------------------	--

RAPPORTEUR

Monsieur Thomas PISON, 3ème Adjoint au Maire

Marchés et affaires juridiques

03.3.01	Désignation des membres permanents de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de la Collectivité - Abrogation de la délibération n°2026/80/S du 22 mai 2026
03.3.02	Autorisation à Madame le Maire de donner mandat à la centrale d'achats CENTRALIS au titre de la mise à disposition d'un (de) marché(s) dans le cadre de travaux d'installation d'un bâtiment modulaire pour un espace santé à Claret passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à marchés subséquents

RAPPORTEUR

Madame Margaux MACARIO, 6ème Adjoint au Maire

Petite enfance

06.1.01 DirEnfan02	Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés par la Ville de Toulon - Modification de la délibération n°2025/213/S du 26 septembre 2025
06.1.02 DirEnfan03	Reconduction annuelle du dispositif "AVIP" (crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle), et signature de la convention partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var et le Département du Var
06.1.03 DFCGfin16	Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet d'investissement relatif à la création de la crèche de "La Barre"

Jeunesse

06.2.01 DirEducJeun08	Adoption du nouveau règlement intérieur des inscriptions scolaires, périscolaires, extrascolaires, ados et fonctionnement des activités. Modification des délibérations n°2025/95/S du 25 avril 2025 et n°2025/108/S du 23 mai 2025
06.2.02 DirEducJeun09	Adoption du projet éducatif de la Ville de Toulon pour les années 2026-2032 et signature des conventions pour la mise en place d'activités au sein des accueils de loisirs de la Ville

Liens intergénérationnels et seniors

06.3.01 DAFS03	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accueil des Villes Françaises Toulon œuvrant en faveur du public seniors
---------------------------	---

RAPPORTEUR

Monsieur Jean-Michel PERMINGEAT, 7ème Adjoint au Maire

Politiques éducatives, réussite éducative

07.1.01 DirEducJeun06	Attribution d'une subvention à l'école Notre Dame pour contribuer au financement des classes transplantées des élèves toulonnais
07.1.02 DirEducJeun10	Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école élémentaire Cousteau pour l'organisation d'un voyage ERASMUS

Vie étudiante (maison de l'étudiant et de l'information jeunesse)

07.3.01 DirEducJeun07	Signature de la convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Claret pour accueillir à la Maison De l'Etudiant et de l'Information Jeunesse des élèves en Bac Pro Métiers de l'Accueil
--	--

RAPPORTEUR

Madame Laurence MASSON-DUBROC, 8ème Adjoint au Maire

Archives

08.2.01 DCSEarch01	Autorisation d'adhérer annuellement à l'Association des Archivistes français pour la durée du mandat (2026-2032)
-------------------------------	--

RAPPORTEUR

Madame Brigitte GENETELLI, 14ème Adjoint au Maire

Organisation du forum des associations

14.2.01 DCSEmshab01	Participation de la Marine Nationale au Forum des Associations et du Bénévolat organisé par la Ville le 5 septembre 2026 au Palais Neptune et signature de la convention afférente
--------------------------------	--

RAPPORTEUR

Monsieur Pierre BONNEFOY, 17ème Adjoint au Maire

Projets sportifs du territoire

17.2.01 DCSEspol008	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2026, affectée à la saison 2025-2026, et signature de l'avenant de subvention afférent
17.2.02 DCSEspol007	Attribution de subventions à 2 associations sportives au titre du Budget 2026, affectées à la saison 2025-2026
17.2.03 DCSEspol012	Attribution de subventions à 8 associations sportives au titre du Budget 2026, affectée à la saison 2026-2027, et signature des conventions de subvention afférentes

Equipements sportifs municipaux

17.3.01 DCSEspol013	Actualisation de la liste des associations bénéficiant d'une mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs
--------------------------------	--

RAPPORTEUR

Monsieur Ali KHALFAOUI, 19ème Adjoint au Maire

Ressources humaines et dialogue social

19.3.01 DRHFORM03	Signature des contrats d'apprentissage pour l'accueil de deux apprentis au sein de deux directions de la Ville de Toulon
19.3.02 DRHrie009	Recrutement sur un emploi permanent d'un chef de projet en communication numérique (catégorie B, filière administrative ou technique, grade rédacteur ou technicien) au service Numérique Images au sein de la Direction Communication - Recours éventuel à un agent contractuel de catégorie B

RAPPORTEUR

Madame Pascale ROBERT, 20ème Adjoint au Maire

Evènements et cérémonies

20.3.01 DCSEév002	Dispositions relatives aux animations organisées en collaboration avec la Patrouille de France le 15 août 2026 et adoption des cahiers des charges y afférent
------------------------------	---

RAPPORTEUR

Monsieur Serge LHOTELLIER, 21ème Adjoint au Maire

Suivie du contrat de mixité sociale

21.1.01 DADhabl02	Approbation de la participation financière de la Ville de Toulon à la SA d'HLM UNICIL pour une opération de production de logements sociaux sise 19 rue Mathieu
21.1.02 DADhabl03	Approbation de la participation financière de la Ville de Toulon à l'office public de l'habitat VAR HABITAT pour une opération de production de 28 logements sociaux sise 2 139 Avenue Gasquet / Jardins de Ferryville

Habitat durable

21.3.01 adHABL04	Signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 pour le logement des travailleurs saisonniers
-----------------------------	--

RAPPORTEUR

Madame Camille SZTEJNHORN, 22ème Adjoint au Maire

Transition écologique

22.1.01 DADViDUr002	Attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations environnementales et signature de l'avenant à la convention
--------------------------------------	---

RAPPORTEUR

Monsieur Halim DALLA GHARBI, Conseiller Municipal (Délégué)

Référent football du territoire

39.1.01 DCSEspol010	Attribution de subventions à 4 associations sportives de football au titre du Budget 2026, affectée à la saison 2026-2027, et signature des conventions de subvention afférentes
--------------------------------	--